



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Gare Meuse TGV - Extension de l'offre de stationnement au Nord de la LGV.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Raison sociale

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

N° SIRET

22550001600152

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DUMONT

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet l'extension de l'offre de stationnement au Nord de la LGV. Il prévoit la création d'un parking de 280 places ainsi réparties : • 241 places traditionnelles de 2,50 metres de largeur et de 5.00 metres de longueur ; • 8 places destinées au covoiturage ou à l'autopartage, de 2,50 metres de largeur et de 5.00 metres de longueur ; • 6 places destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR) de 3.30 metres de largeur et de 5.00 metres de longueur ; • 5 places "depose-minute" de 2.50 metres de largeur et 5.00 metres de longueur ; • 20 places équipée d'installation de recharge pour véhicules électriques, dont 1 PMR. • Des noues de 3.00 et 4.00 m de large permettant de recueillir les eaux pluviales des voiries • 110 arbres à canopée large. L'aménagement accueillera également des ombrières photovoltaïques sur une surface de 620 m².

4.2 Objectifs du projet

Le parking actuel situé au Sud de la LGV compte au total 340 places (une extension de 81 places a été aménagée et mise en service en septembre 2025). Cette offre de stationnement est insuffisante. En effet, des comptages réalisés depuis la mise en service de la récente extension mettent en évidence quotidiennement un manque compris entre 25 et 50 places de stationnement (parfois, 100 à 120 places). Cette saturation du parking se traduit par des comportements inciviques (stationnement « sauvage » en dehors des places ou du périmètre de stationnement, en bordure de la RD190, par exemple). Par ailleurs, l'augmentation constante du nombre de voyageurs à la gare Meuse TGV, constatée à hauteur de 25000 usagers par an au cours des dernières années, laisse presager une aggravation de la situation. Ce projet d'extension permettra notamment de : - Resorber le stationnement « sauvage » ; - Retablir des conditions de sécurité normales le long de la RD190 et aux abords de la gare ; - Assurer l'accueil des usagers des parkings dans de meilleures conditions ; - Suivre l'évolution des modes de déplacement (covoiturage-autopartage) et du parc automobile (mutation vers l'électrique) ; - Satisfaire les obligations d'implantation d'installations de recharge pour véhicules électriques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Surface totale d'aménagement : 20 000 dont : - 11 342 m² dédiés à l'aménagement des parkings : circulation des véhicules, stationnement, espaces verts (8 720 m² en phase 1 et 2 622 m² en phase 2) et - 8 658 m² dédiée à l'étalement des déblais excédentaires réutilisables. Le projet sera réalisé de la manière suivante : - Travaux de terrassements : Decapage de terre végétale et mise en stock sur site, déblais/remblais pour réaliser la voie d'accès et la plate-forme du parc de stationnement ; - Travaux de voirie : couche de forme (reemploi d'une plate-forme en calcaire existante), bordures et délimitations, enrobes et revêtements ; - Génie civil, réseaux secs, réseau d'eaux pluviales ; - Eclairage public, signalisation verticale et horizontale, mobilier et aménagements paysagers (arbres, plantations basses, etc.) ; - Installation des ombrières photovoltaïques et des IRVE Les matériaux issus des structures des ouvrages existants seront réutilisés sur site. Les eaux pluviales sont collectées par gravité et infiltrées dans la parcelle. Le parc de stationnement sera réalisé en pavés drainants pour les places de stationnement et en enrobes pour les voies de circulation. Il sera agrémenté d'arbres et d'écrans végétalisés. Le site sera raccordé à l'ensemble des réseaux via les ouvrages existants. Pendant la phase travaux, l'accent sera mis sur la gestion du chantier et l'information des riverains afin de minimiser les nuisances pendant cette période.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usagers du nouveau parking rejoindront l'aire de stationnement depuis la RD126 via une voie de 6.50 mètres à double-sens de circulation avec une pente maximale de 8 % depuis un carrefour en T. Arrivés sur la plate-forme de l'aire de stationnement, ils circuleront sur des voies à sens unique de 6.00 mètres de large (dont 1.50 mètres dédiés aux piétons) pour rejoindre les places libres en fonction de leur usage (arrêt-minute, covoiturage, auto-partage, stationnement, rechargement électrique). En cas de démantèlement, tous les matériaux recyclables seront recyclés et les matériaux non recyclables seront envoyés en déchetterie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas. Déclaration "loi sur l'eau". Permis d'aménager et déclaration préalable d'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération Deblais et mise en remblais sur site Grave non traitée (calcaire) Enrobes et grave-bitume Pavés en béton	(20000, mètres-carrés) (29336, mètres-cubes) (5614, mètres-cubes) (900, tonnes) (3600, mètres-carrés)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° E " Lat. : ° N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 mars 2019 Projet implanté en zone Ng : Zone Naturelle, secteur à vocation ferroviaire. Les constructions, équipements et installations nécessaires à

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La dernière extension réalisée au Sud de la LGV a fait l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas déposé le 08/01/2025. La décision de ne pas soumettre cette extension à une évaluation environnementale a été prise le 31/01/2025 par l'autorité environnementale.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche (ZNIEFF (410008071) de type 1 : Prairies et pelouses calcaires de Mouillonlieu à Longchamps-sur-aire) est située à 7 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le prediagnostic environnemental a mis en evidence la presence d'un habitat a Laiche Faux-Souchet sur une petite surface de l'aire d'etude. Des expertises ont ete realisees suivant les criteres vegetation et sol. L'aire d'etude presente 28,65 m2 consideres comme caracteristique de zones humides au sens de l'arrete du 24 juin 2008 modifie precisant les criteres de definition et de
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche du perimetre est le site FR4100165 (SIC) "Pelouses de Sivry-le-Perche et Nixeville » ; C'est un site de 60 ha qui se situe a 12 km aux nord du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le nouvel aménagement a été réfléchi en s'attachant à respecter au mieux la topographie du terrain, tout en optimisant l'équilibrage des déblais remblais sur le terrain. La détermination des niveaux d'implantation s'est fait dans le respect du terrain naturel et des aménagements déjà en place sur le terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Voir l'estimation des quantités dans l'estimation financière du projet. Grave non traitée (calcaire) : 5 614 m ³ Enrobes et grave-bitume : 900 tonnes Pavés en béton : 3 600 m ²
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Voir l'estimation des quantités dans l'estimation financière du projet. Grave non traitée (calcaire) : 5 614 m ³ Enrobes et grave-bitume : 900 tonnes Pavés en béton : 3 600 m ²

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Site accueillant déjà une gare et un parking de 340 places.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur des espaces herbacés entretenus une fois tous les 3 ans environ (debroussaillage mécanique).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 12 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur des espaces herbacés entretenus une fois tous les 3 ans environ (debroussaillage mécanique) non-exploités considérés "artificialisés".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par les risques d'inondation ou de mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'aménagement de 280 places de parking supplémentaire entraînera un report des stationnements sauvages vers ce nouveau parking.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La zone du projet est située à proximité immédiate de rail et d'un parking. Le bruit résultant de la réalisation du projet sera engendré par les moteurs thermiques des véhicules légers des usagers du nouveau parking. Il sera
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les émanations engendrées par le projet seront essentiellement issues des gaz d'échappement des véhicules à moteur thermique des usagers. La limitation de la vitesse à 30 km/h sur le site permettra de limiter les
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Impact faible et temporaire en phase chantier : Utilisation de matériels réglementés
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Incidence faible : Le parking sera éclairé de la tombée de la nuit jusqu'à 23h00 et de 6h00 au lever du jour uniquement par des candélabres équipés de lampes LED (éclairage éteint entre 23h00 et 6h00)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les émanations engendrées par le projet seront essentiellement issues des gaz d'échappement des véhicules à moteur thermique, la limitation de vitesse sur site permettra de limiter les émanations. 20 places seront réservées pour les véhicules électriques et équipées de borne de charge.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales de la voirie seront renvoyées par gravité vers les zones perméables (places de stationnement perméables et noues d'infiltration). Voir la notice technique pour les quantités
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet prévoit d'infiltrer les pluies d'occurrence 30 ans dans les noues et sous les stationnements. En cas d'épisodes très intenses, les eaux pluviales rejoindront par gravité les fossés le long de la RD126 et en pied de talus

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les seuls déchets produits seront ceux issus de la construction de l'ouvrage lors de la phase de chantier : ceux-ci seront triés, réutilisés sur place pour les déchets réutilisables (exemple : calcaire de la plate-forme existante) ou évacués dans des centres de traitement adaptés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se situe sur des espaces herbacés entretenus une fois tous les 3 ans environ et entourés de voirie et de rails. L'emprise aménagée est considérée artificialisée. Le développement de l'urbanisation en rapport avec la gare TGV est autorisé par le PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'un soin particulier pour être bien intégré dans son environnement. Un pré-diagnostic environnemental a également été réalisé permettant de déterminer les enjeux environnementaux. Un inventaire des zones humides sur la base des critères sols a aussi été réalisé. Ce projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les services de la DDT55 ont été associés en amont de la présente démarche. Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous pensons qu'il n'est donc pas nécessaire de lancer une procédure d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

TSAOUSSIS

Prénom

Valerie

Qualité du signataire

Directrice generale adjointe en charge du develop

À

BAR LE DUC

Fait le

03-12-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)